

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 décembre 2023

Délibération n°CA-2023-13

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

➤ Vu la note annexe

Approbation de la nouvelle cartographie du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Pour	25
Contre	1
Abstention	8
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve la cartographie du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Direction générale des services
Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Alexa NATIVELLE
Directrice des ressources humaines

alexa.nativelle@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 04 décembre 2023

**Note d'information à destination
de mesdames et messieurs
les membres du conseil
d'administration du 15 décembre 2023**

Objet : cartographie RIFSEEP

Il est proposé d'ajouter les fonctions types suivantes concernant la cartographie RIFSEEP :

⇒ La fonction de directeur de cabinet n'a pas été cartographiée lors de l'élaboration de la cartographie RIFSEEP. Compte tenu de l'exposition à l'échelle de l'établissement, il est proposé de cartographier cette fonction dans le groupe 1 des catégories B de la filière AENES et ITRF.

⇒ La fonction de régisseur général à la direction de la culture n'a pas été cartographiée lors de l'élaboration de la cartographie RIFSEEP. Le régisseur général assure le bon déroulement des spectacles, l'embauche et l'encadrement de personnels intermittents lors de ces événements. Le régisseur assure le volet budgétaire en établissant au regard des besoins l'achat de matériels, fournitures, maintenances en réponse aux besoins des productions accueillies. Le régisseur général collabore également avec des enseignants de différentes filières afin de proposer des outils en adéquation avec leurs besoins. Compte tenu l'exposition de cette fonction à l'échelle de l'établissement, il est proposé de cartographier cette fonction dans le groupe 2 de la catégorie B de la filière ITRF.

⇒ La fonction de responsable technique campus Ouest et la fonction de responsable technique campus Est à Mont Saint Aignan n'ont pas été cartographiées lors de l'élaboration de la cartographie RIFSEEP. Compte tenu du taux d'encadrement (supérieur à 8 agents), de l'exposition et la coordination à l'échelle de l'établissement c'est-à-dire des missions transversales avec des acteurs de différents services et composantes de l'établissement il est proposé de cartographier cette fonction dans le groupe 1 des ingénieurs d'études de la cartographie ITRF.

Il est proposé de modifier les fonctions types suivantes concernant la cartographie RIFSEEP:

⇒ La fonction de directeur du centre de loisirs est cartographiée en groupe 2 des assistants ingénieurs de la cartographie de la filière ITRF. Compte tenu des missions afférentes à cette fonction qui couvrent un large périmètre allant de la direction du centre de

loisirs pour des enfants de 3 à 12 ans mais également de la direction des séjours de vacances, d'un encadrement d'animateurs entre 8 et 16 suivant l'effectif des enfants (formation et sensibilisation à la réglementation en matière d'animation), d'assurer la gestion administrative et budgétaire du centre de loisirs, il est proposé au regard des critères de cartographier la fonction de directeur du centre de loisirs dans le groupe 1 des assistants ingénieurs.

Vote au CSA du 30/11/2023:

Pour : 3 ; Abstention : 5 ; Contre : 1